



Les défis de développement pour les villes et les régions dans une Europe en mutation

## Les contrats de réciprocité entre métropoles et territoires ruraux

**Mr Gwénaël DORÉ**

UMR SUMR SAD-APT (AgroParisTech) chercheur associé

26 rue des rosiers 75004 Paris 75 France

gwenael.dore@yahoo.fr 0607958643

### Référence à la session / reference to the session

### Résumé / Summary

Objet de la communication et originalité du sujet

Le Comité interministériel aux ruralités tenu le 13 mars 2015 a ouvert la voie à des "contrats de réciprocité" entre métropoles et territoires ruraux, d'abord à titre expérimental, puis appelés à s'étendre dans le cadre des pactes Etat-métropoles signés avant fin 2016 avec les 15 métropoles institutionnelles. Ces contrats consistent à mettre en place une coopération entre des espaces ruraux, périurbains et urbains pour favoriser le développement d'interactions. Les quatre cas retenus à la suite de ce CIR sont Brest métropole et le pays Centre-Ouest Bretagne (le plus avancé), la métropole de Lyon et Aurillac (mais difficile à engager du fait de l'éloignement), la métropole de Toulouse et le Massif des Pyrénées (depuis, réduit au Pays de Portes de Gascogne dans le Gers), la communauté urbaine de Le Creusot et de Montceau-les-Mines et le parc naturel régional (PNR) du Morvan, et un autre territoire volontaire serait le Pays Provence Verte.

Après cette phase d'expérimentation, il était question de proposer une extension du dispositif à d'autres territoires volontaires dans le cadre de la clause de revoyure des contrats de plan Etat-Région 2015-2020 fin 2016 (CGET, février 2016). En réalité, l'obligation de contrats de réciprocité avec leur hinterland est reprise dans les pactes Etat-métropoles qui doivent signés avant fin 2016 avec les 15 métropoles institutionnelles.

Le choix du ou des thèmes de coopération pouvait concerner selon le dossier de presse (Comité interministériel aux ruralités, 2015) :

- le développement économique : promotion du territoire et des stratégies territoriales, politique foncière, accueil d'entreprises par des bourgs-centres avec appui des organismes des agglomérations, développement du télétravail pour faciliter le maintien de populations salariées du secteur privé et des administrations publiques dans des communes éloignées des centres ;
- l'environnement et la transition énergétique : alimentation des populations, gestion des déchets, préservation du foncier agricole et des espaces naturels, reconstitution de ces espaces, utilisation de la

biomasse des espaces naturels pour les villes, comme source de création d'emplois en campagne...) ;

- la qualité de services : offre de services de mobilité, offre et pratique culturelle, promotion des sites touristiques, accès aux équipements sportifs, de loisirs, patrimoniaux, accès aux services de santé... ;
- l'organisation administrative et l'ingénierie : mobilisation d'agents ayant des compétences particulières en dehors de leur administration/institution pour des missions ou des traitements de dossiers, dans le cadre de projets ou de besoins spécifiques, ou pour un renfort temporaire en cas de suractivité exceptionnelle.

## Méthode et résultats

On ne peut toutefois attendre de cette réciprocité qu'une action faiblement correctrice des inégalités qui ne saurait remplacer une politique d'aménagement et d'égalité des territoires. Ainsi, pour le premier contrat de réciprocité signé entre Brest métropole et le pays Centre-Ouest Bretagne, 'il "n'y a pas d'argent à la clé", l'idée étant que chaque partenaire donne la priorité à ces projets dans ses propres dispositifs de financement, précise l'élue de la Métropole de Brest en charge du dossier (Zapalski, 2016).

La communication se propose de dresser un état des lieux de ces contrats de réciprocité, en termes de :

- territoires de réciprocité (nature, caractérisation et organisation, relation avec la métropole)
- nature des projets soutenus
- montant des financements prévus
- impacts attendus
- mode de gouvernance

## **Bibliographie / Bibliography**

Brouant J.-P., 2015, Droit de la cohésion territoriale, LGDJ.

Davezies L., 2015, Le Nouvel Égoïsme territorial. Le grand malaise des nations, Editions du Seuil, La République des Idées.

Demazière C. (2016) « Réformes de la planification spatiale et gestion « durable » des grandes agglomérations. Les cas de l'Angleterre et de la France », Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n° 2016-1, pp 81-100.

Vanier M., 2015, Demain les territoires. Capitalisme réticulaire et espace politique, Hermann.

Zapalski E., 2016, "Bientôt un premier contrat de réciprocité ville-campagne", Localtis, 26 juillet 2016.